

# SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Association reconnue d'Utilité publique par décret du 30 avril 1970



Héritière de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés  
et de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons



## Station de Bayonne

CTT SNS 079 « Capitaine Martin Jorlis »

Chers amis

Le Canot de Sauvetage en Mer de la Station de Bayonne est opérationnel toute l'année, 24 heures sur 24. Son équipage, entièrement disponible et bénévole, en assure l'entretien et le bon fonctionnement, grâce à ses compétences techniques et maritimes. Votre participation financière couvre plus du tiers de nos ressources, il s'agit là d'un geste de solidarité indispensable à votre propre sécurité. Merci de ne pas l'occulter et de faire « le geste qui sauve ».

Je vous rappelle que la S.N.S.M. est une Association reconnue d'Utilité Publique et régie par la Loi 1901. Votre donation est donc déductible de votre déclaration fiscale sur les revenus, dans les limites définies par le Code des Impôts.

Après le règlement de ce don, vous recevrez un reçu fiscal adressé par le siège de la SNSM au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, une carte SNSM, la revue « Sauvetage », un autocollant voiture et notre modeste « Journal de Bord » qui vous tient au courant des activités de la Station. Soyez assuré que la Station de Bayonne investit tous les moyens humains et matériels nécessaires à sa mission, et ce grâce à vous.

Merci d'avance pour votre fidélité.

*(Pour votre réponse, utilisez l'enveloppeT jointe, prête à poster sans timbre)*

## Bulletin d'Adhésion 2018

Nom, Prénom: .....

Adresse: .....

Montant:	.....	.....	.....
	20 à 44 €.	45 à 379 €	> 380 €
	Adhérent	Donateur	Bienfaiteur

Station S.N.S.M. de Bayonne – Port Blancpignon – 12, av. de l'Adour – 64600 ANGLET